

Règlement intérieur

Championnat départemental 2019

7° Tour d'Eure et Loir

5 mai, 26 mai et 16 juin

Article 1	Le CDJE-28 organise le Championnat Départemental Individuel d'Eure et Loir le 5 mai à la salle des Fêtes rue Félix Lejars à Unverre, le 26 mai salle Gaston Coûté, avenue du Gal de Gaule à Châteaudun et le 16 juin à la Ferme du Château de Nogent le Roi.
Article 2	Les règles du jeu sont celles de la FIDE. Les appariements se font au système Haley. Le classement pris en compte est le ELO national et le ELO FIDE du 1er mai. Le logiciel fédéral PAPI (3.3,4) homologué par la FFE sera utilisé par l'arbitre sans protection de club, de famille et sans parties dirigées.
Article 3	Le tournoi est homologué FIDE (-2200) sous le N° 48725 et se déroule en 6 rondes à la cadence Fischer de 1 heure avec ajout de 30 secondes par coup. La notation est obligatoire jusqu'à la fin de la partie. Délai de forfait : 30 minutes après le début effectif de la ronde.
Article 4	Le résultat de partie nulle par accord mutuel sera soumis à l'appréciation de l'arbitre qui jugera si la partie a été réellement jouée et si le résultat n'influe pas sur l'attribution des prix ou des titres de champions.
Article 5	Aire de jeu : Elle comprend la salle de jeu, les toilettes et l'espace café. Les téléphones portables sont interdits dans la salle de jeu et il est formellement interdit aux joueurs de les utiliser pendant les parties. La partie sera perdue pour tout joueur dont le téléphone émettra un signal ainsi que tout joueur qui l'utilisera pendant la partie. Les spectateurs (les joueurs ayant terminé leur partie deviennent spectateurs) dont le téléphone sonnera dans l'aire de jeu seront expulsés par l'arbitre.
Article 6	Il est strictement interdit de fumer dans tous les locaux.
Article 7	Possibilité de ne pas jouer toutes les rondes à condition de prévenir soit à l'inscription, soit par écrit 48 h avant la 2° ou la 3° journée. Clôture des inscriptions : 9h40 le 5 mai, y compris ceux ne jouant pas la 1° journée. Horaires de jeu : Pointages de 9h20 à 9h40min Dimanche 5 mai : Ronde 1, 10h15 Ronde 2, 13h30 Dimanche 26 mai : Ronde 3, 10h15 Ronde 4, 13h30 Dimanche 16 juin : Ronde 5, 10h15 Ronde 6, 13h30 Remise des prix à 17 heures, au plus tard 30 minutes après la fin de la ronde 6.

Article 8	Droits d'inscription : Seniors : 12 € Jeunes : 6 € Après le 30 avril : Seniors : 16 € Jeunes : 8 €
Article 9	Départages : 1 ^{er} Confrontation directe 2 nd Buchholz tronqué 3 ^{ème} Performance ELO Les prix en espèces sont attribués au système Hort pour les premiers du classement. Les prix tranche ELO sont attribués suivant les départages utilisés et non partagés. Les prix ne sont pas cumulables et seront attribués au mieux par l'organisateur. Les joueurs primés absents à la remise des prix perdront le bénéfice de celui-ci.
Article 10	Les prix suivants seront assurés par l'organisateur quel que soit le nombre de participants : 1 ^{er} Prix : 100 € 2 ^{ème} Prix : 60 € 3 ^{ème} Prix : 40 € Le 1 ^{er} joueur d'Eure et Loir sera déclaré Champion d'Eure et Loir 2019 et se verra attribuer une coupe cumulable avec les autres prix. La 1 ^{ère} joueuse d'Eure et Loir (si plusieurs) sera déclarée Championne d'Eure et Loir 2019 et se verra attribuer une coupe, cumulable avec les autres prix. 4 prix de tranches ELO (définies et affichées dans la salle de jeu lors de la ronde 3). Les prix des tranches ELO ne sont pas cumulables avec les prix du général. La liste définitive des prix sera affichée dans la salle de jeu lors de la ronde 3.
Article 11	L'arbitrage du tournoi sera assuré par Jacky DESCAMPS, Arbitre Fédéral Open 2.
Article 12	Le jury d'appel sera composé de : 1 membre du CDJE 28, co-organisateur et 2 représentants des joueurs présents.
Article 13	Analyse et blitz sont interdits dans la salle de jeu. Interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie. Tout contrevenant recevra un avertissement.
Article 14	Tous les joueurs, spectateurs et accompagnateurs s'engagent à respecter : - Le règlement intérieur des salles de jeu - La charte du joueur d'échecs et le code du sportif - Le règlement intérieur du tournoi

Fait à Châteaudun le 30 avril 2019 :

L'arbitre (AFO2)
Jacky DESCAMPS

L'organisateur (CDJE 28)
Emmanuel PLATON